

lettre de motivation conseils.

Par juliette, le 25/11/2010 à 21:52

Bonjour.

Je suis en train de rédiger ma lettre de motivation pour un stage de fin de M2. J'ai plusieurs questions:

- parle-t-on d'un un cabinet d'avocat ou d'un cabinet d'avocatS ?
- avant la formule de politesse y a t il une phrase à mettre indiquant qu'on espère être pris, ou qu'on espère avoir une réponse ?
- faut il faire un courrier pour chaque avocat ou un courrier pour le cabinet d'avocat dans son entier ?
- combien de temps après avoir porté la lettre peut on se permettre de rappeler le cabinet ?
- est ce mal vue de porter la lettre directement ?

Merci d'avance

Surtout n'hésitez pas à me donner votre opinion.

Par alex83, le 25/11/2010 à 22:00

Salut.

Je peux essayer de répondre selon mon point de vue.

- Cabinet d'avocat.
- Oui, je pense que ça peut être pas mal "dans l'espoir/attente d'une réponse positive".
- Pour le cabinet (de toute façon, ça sera d'abord lu par une secrétaire) (à moins que ce soit un très grand cabinet et que vous sollicitez un avocat en particulier).
- Ça je ne sais pas.
- Au contraire, parfois ça peut être mieux. Au moins ils vous voient directement. Il faut juste ne pas tomber sur un moment où ils sont archi blindé, ou un moment où il y a des tensions (parfois ils s'engueulent les bougres XD). Donc de préférence le matin à l'ouverture ou le soir éventuellement mais avant la fermeture quand même (qu'ils fassent pas des heures sup).

J'espère vous avoir aidé et vous souhaite de trouver un cabinet winknot found or type unknown

Par akhela, le 26/11/2010 à 18:11

Mes réponses sont radicalement différentes :

- pour le pluriel, tout dépend du nombre d'associé.
- "Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Me,"
- ça dépend de l'étude : les gros qui ont des RH on envoi une candidature aux RH, si il y a plusieurs associés, ça dépend : personnellement j'ai toujours envoyé à tous les associés car ils n'ont pas forcément conscience des besoins de main d'oeuvre de l'autre. Si leur site internet mentionne un associé chargé du recrutement, alors à lui seul.
- par courrier, pas de déplacement en personne (moi on me fait ça, je lui facture le RDV)
- minimum une semaine de délai avant de rappeler ... mais ça dépend des coutumes locales (au Luxembourg, je ne rappelais pas mais je recandidatais tous les deux mois).

Par juliette, le 30/11/2010 à 18:53

Merci de vos réponses

"par courrier, pas de déplacement en personne (moi on me fait ça, je lui facture le RDV)" Quand je disais venir en personne c'était venir en personne porter le courrier à la secrétaire.

Par akhela, le 01/12/2010 à 08:05

non plus, la secrétaire a autre chose à faire que de réceptionner, même 30 secondes, un candidat au stage.

Par juliette, le 02/12/2010 à 13:23

ok. Je prends note de ta remarque et je vais dorénavent envoyer un courrier.

Mais le fait davoir été sur place m'a quelques fois permis d'avoir quelques infos comme:

- n'appelez pas avant le ... car nous déménageons le cabinet à tel endroit
- ou bien il arrive que le cabinet prenne des stagiaires

. . . .

Bonne journée.